****

**Compte rendu synthétisé de l'atelier sur Libertés syndicales**

 Le constat négatif fait par les participants au Forum thématique sur les libertés syndicales en Algérie prévoie une situation alarmante de confiscation des libertés syndicales imposées par la mondialisation.

 Sous les directives du FMI et les recommandations de la Banque Mondiale le pouvoir local fait dans l’excès de zèle pour verrouiller le champ des libertés d’une manière générale et les libertés syndicales en particulier qui permettent aux prédateurs nationaux et internationaux de s’accaparer des richesses et de l’outil de production et de survie des travailleurs par la restructuration et la fermeture des entreprises et les licenciements des travailleurs …

 La situation des libertés syndicales est déjà malmenée, les pouvoirs publics algériens qui ne sont enfin de compte que les représentants d’une oligarchie parasitaire dans l’économie nationale et inféodée aux intérêts de la finance mondiale, lance une offensive destructrice contre les acquis et les droits des travailleurs en promulguant une mouture d’un nouveaux code du travail qui limite et rend impossible l’exercice de ces libertés. Et on ne peut pas compter sur la nouvelle APN, mal élue, pour que ce projet ne passe pas.

L’avant – projet du code du travail, qui protège beaucoup plus les patrons que les travailleurs, s’il venait à être adopté avec son contenu actuel inaugurera une ère de régression sociale sans précédent :

**-** le retrait du récépissé d’enregistrement en cas de non conformité avec ces lois.

**-** l’endurcissement pour la création d’un syndicat similaire à la création d’une association.

**-** Dans le cas de conflit individuel ou collectif, la procédure du règlement des conflits peut durée jusqu’ à plus de trois mois. Entre la saisine de l’employeur, l’inspection du travail, la conciliation, la médiation et l’arbitrage, une période de trois (03) mois est observée avant le dépôt d’un préavis de grève. Cela , nous montre que en Algérie , faire une grève sera de plus en plus compliqué et voir impossible .

**-** La notion du service minimum est généralisée dans tous les secteurs (secteur de l’éducation nationale et autres …)

**-** La généralisation de la précarité en favorisant les CDD au dépend des CDI.

**-** Remise en cause de la retraite anticipée comme acquis des travailleurs.

**-** Aménagement du temps du travail pénalisant pour le travailleur.

 **-** Une facilité des licenciements sans obstacles et au moindre coût.

 **-** Davantage de restrictions au libre exercice syndical.

 **-** Un droit de grève toujours reconnu mais quasi- interdit de fait.

 Sur un autre plan, les violations des droits syndicaux commis en Algérie depuis des années sont dénoncées dans des rapports par les observateurs internationaux que nationaux. Dans ces rapports, on dénonce les arrestations licenciements abusifs et divers autres formes d’intimidations des travailleurs et syndicalistes (syndicalistes de la SNAP, SNATEG actuellement). Ces violations ont été commises aussi bien par les pouvoirs publics que les employeurs. Ces atteintes vont de l’arrestation de syndicalistes au licenciement de travailleurs ayant montré leur volonté d’exercer leurs droits syndicaux, en passant par les menaces et harcèlements et divers autres pressions de la part de l’Etat comme de certaines entreprises, le cas des syndicalistes du journal Liberté, qui ont voulu juste créer une section syndicale , ont été licencié abusivement , est édifiant . On ne peut pas omettre les intimidations dont ont été victimes les enseignants contractuelles lors de l’historique marche de plus de 280 km et leur rassemblement obligatoire sans abri, dans le froid et sous la pluie pendant plusieurs jours à Boudouaou dans la willaya de Boumerdes pour les empêcher de rejoindre la capital Alger réclamant leur intégration.

 Le pouvoir algérien innove dans sa stratégie pour contrecarrer le travail syndical :

**-** Instrumentation de la justice pour rendre illégitime une grève.

**-** Entrave à l’exercice syndicale : non autorisation de tenir une assemblée générale, ponction sur salaire et radiation des syndicalistes ...

**-** Interdiction des marches pas seulement à Alger mais sur tout le territoire algérien.

**-** Fragmentation des luttes syndicales en multipliant les syndicats autonomes et corporatistes ce qui fragilise et disperse les rapports de forces.

 Dans le deuxième volet de cet atelier les participants ont insisté sur les recommandations suivantes :

**-** Saluer la mobilisation la mobilisation du front syndical autour de la dévaluation du pouvoir d’achat annoncé par la de finance de 2017, la remise en cause de la retraite anticipée et des droits syndicaux dans le nouveau code du travail. Cette formidable mobilisation a donné de l’espoir à la société à l’ouverture du champ démocratique déjà verrouillé.

- Militer pour préserver nos libertés syndicales en vue de ne pas perdre nos acquis et droits sociaux. Car le contraire ne fait enfin de compte qu’aggraver la situation sociale des travailleurs en particulier et généraliser le chômage de masse en générale.

 **-**Encourager la solidarité entre les organisations syndicales et la société civile en cas de répression.

 **-** Revoir la pratique syndicale pour s’adapter à la situation qu’impose la domination du FMI et des Multinationales que ses méfaits devient mondiaux et faire face à d’éventuelles pertes de nos acquis et droits sociaux (Retraite et Code du travail).

 **-** Se préparer à plus de mobilisations pour faire reculer le gouvernement sur le projet du code du travail et la remise en cause de la retraite anticipée.

**-** Dénoncer la tenue des tripartites (UGTA/ Patronat/ Gouvernement) et appeler à faire associer les syndicats autonomes réellement représentatives des travailleurs dans toutes les rencontres et décisions.

- Encourager le principe de l’autonomie des syndicats par rapport à l’Etat, l’argent et les partis politiques en vue d’éviter toute forme de domestication et de bureaucratisation.

**-**  Encourager la formation des travailleurs et les syndicalistes sur leurs droits sociaux dans des journées d’études et des universités d’été dans un climat de sociabilité et de convivialité.

 Face au rouleau compresseur du capitalisme mondial destructeur des acquis et droits sociaux des travailleurs les syndicalistes doivent résister.

**Travaillons *tous ensemble pour qu’une autre Algérie soit po*ssible : Une Algérie démocratique et sociale.**